Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025320-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-320	
Logement, cadre de vie et mobilité – Convention de partenariat 2026-2028 avec l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) du Finistère	**Nomenclature 7.5.**

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Annick BARRE

EXPOSE :
Depuis l'an 2000, la Communauté de communes de Haute Cornouaille collabore avec l'ADIL du Finistère. L'association assure aux habitants une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. L'ADIL est également un partenaire de la CCHC pour la mise en œuvre du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) tel que précisé dans le pacte territorial France Rénov signé par la CCHC avec l'État et l'ANAH. La convention de partenariat en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Le projet de convention 2026-2028, annexé à la note de synthèse, définit les modalités de partenariat et les conditions financières pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Pour l'année 2026, le montant de la participation de la Communauté de communes de Haute Cornouaille est de 0.35 € par habitant (population totale INSEE au 1er janvier), soit 5 322 €, correspondant à la réalisation des missions générales de l'ADIL et celles liées au SPRH.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le projet de convention 2026-2028 avec l'ADIL du Finistère,***
- ***a autorisé le Président à signer ladite convention,***
- ***a autorisé le Président à verser la subvention de 5 322 € pour 2026,***
- ***a prévu les inscriptions budgétaires au BP 2026.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025320-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction